

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2020

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 06 Juillet 2020 à 18 heures, à la mairie, sous la présidence de M. Bonhomme Romain, Maire.

Etaient présents : M. Bonhomme Romain, M. Michaux Aurélien, Mme De Prémonville Catherine, M. Antunes Antonio, Mme Sauvageot Maud, Mme Beaudoin Marie-Dominique, M. Hattat Jean-Paul, M. Lux Laurent, Mme Gaveau Nathalie, Mme Murias-Lambert Jennifer, Mme Hattat Lola, Mme Migeon Christine, M. Verzeaux Benjamin et Mme Pierrot Claire

M. Fabrice Gallois arrivé en cours de séance, présent à partir du point numéro 5

Secrétaire de séance : Mme de Prémonville Catherine

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 08 juin 2020

2 - MODIFICATION DU COMITE DE REDACTION CHARGE DES MOYENS DE COMMUNICATION

Le conseil municipal à l'unanimité, vote la composition du comité de rédaction suivant :

- Directeur de Publication : Romain Bonhomme
- Membres du comité de rédaction : Claire Pierrot, Lola Hattat, Maud Sauvageot et Christine Migeon

3 - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L. 2121-29 et l'article L. 2121-8 du code général des collectivités territoriales qui rend obligatoire pour les communes de 1 000 habitants et plus l'adoption d'un règlement intérieur,

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur présenté

4 - REGULARISATION DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES MARMOUSETS »

Vu l'avance de 5000 € consentie à l'association pendant la période de confinement,

Le conseil municipal à 13 voix pour et une abstention, valide la régularisation du montant de l'avance de subvention de 5 000 € à l'association « Les Marmousets ».

5 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder pour l'année 2020 une subvention aux organismes suivants :

Intitulé	Vote 2020
ADMR - Beine-Nauroy	1 200
Amicale des Pompiers	938
BCS Astronomic Run	1 000
Société de musique La Champenoise	650
CAB (Location terrain de football)	300
De Fil en aiguilles	400
Les marmousets	5 000
Office National des Anciens Combattants (Collecte des bleuets)	50
Total	9 538

Les subventions relatives à Astronomic Run et aux Marmousets sont une avance sur des exercices prévisionnels à réaliser. Elles feront l'objet d'un réexamen à l'automne sur la base des bilans de résultats à présenter par les associations.

6 - ELIMINATION D'OUVRAGES EN MAUVAIS ETAT DE LA BIBLIOTHEQUE

Le conseil municipal à l'unanimité, décide la destruction des 112 ouvrages proposés

7 - PROPOSITION EN VUE DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de désigner M. Romain BONHOMME, Maire, comme président de la commission communale des impôts directs et de proposer, en nombre double, les noms des 6 commissaires titulaires de la commune et autant de suppléants, afin de permettre leur nomination par le directeur des services fiscaux

8 - RECONDUCTION DES PRESTATIONS SOCIALES AU PERSONNEL COMMUNAL

Considérant la demande du Trésorier public concernant la mise en paiement des gratifications du personnel municipal, le conseil municipal à l'unanimité, décide de reconduire les prestations sociales précédemment accordées en cas de : naissance, départ à la retraite, médaille du travail, fin d'année.

9 - DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADES

Le Maire rappelle à l'assemblée la saisine du comité technique paritaire du 20 janvier 2020 concernant les promotions de deux agents municipaux,

La délibération doit fixer le taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade afin de rendre exécutoire les avancements accordés.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire, le conseil municipal à l'unanimité, adopte la proposition ci-dessous :

CADRE D'EMPLOIS	GRADES	Taux (en %)
Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100
Adjoint Administratif Principal	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	100

10 - CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Afin de pouvoir nommer l'agent concerné, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise au titre de l'avancement de grade la création d'un poste de Rédacteur Principal 1^{ère} classe au 1^{er} juillet 2020

11 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Afin de pouvoir nommer l'agent concerné, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise au titre de l'avancement de grade, la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe au 1^{er} juillet 2020

DIVERS

Mme Pierrot demande des précisions concernant l'organisation de la prochaine rentrée scolaire. M. le Maire répond que l'Education Nationale prévoit un effectif potentiel de 105 élèves, avec un projet de répartition en 4 classes dont une à triple niveaux. Plusieurs dossiers de dérogation entrants sont à l'étude au niveau du Grand Reims et suivis de près par la municipalité. M. le Maire a par ailleurs pris rendez-vous avec l'Inspecteur de circonscription. Un courrier au Directeur Départemental de l'Education Nationale sera transmis en parallèle pour sensibiliser de la nécessité d'ouvrir un poste supplémentaire dès cette rentrée et rappeler l'absence de réponse de l'administration au dernier courrier des parents d'élèves.

Le Grand Reims a informé la commune d'un épandage de boues de ses stations d'épuration, envisagé cet été sur deux parcelles agricoles conventionnées.

Observatoire : La toiture est composée de matériel en métal dont une grosse plaque, ce dispositif attire la foudre en cas d'orage, M. le Maire demande à la commission travaux d'engager une étude de réfection de la toiture.

La technicienne géomètre du cadastre intervient dans le village pour la mise à jour des bases cadastrales du 22 juin au 31 juillet 2020. Elle est assermentée pour pénétrer dans les propriétés privées.

Monsieur le Maire a rencontré le Directeur Général de Plurial Novilia pour lui faire part des craintes exprimées par les élus sur le sujet des PLAI. Ils s'interrogent sur la possible aggravation de la fragilité sociale de ces ménages du fait de l'éloignement des commerces, des services, des emplois, et par ailleurs faiblement motorisés. En réponse, le Directeur de Plurial indique qu'il sait pouvoir compter sur la solidarité des habitants de Beine-Nauroy pour les transporter vers les commerces les plus proches. Il réaffirme l'impossibilité de déconventionner les agréments en PLAI, signés en 2017.

M. le Maire insiste sur la volonté des élus d'élargir les possibilités d'hébergement sur ce programme afin répondre plus largement aux besoins locaux et de la nécessité impérieuse de réduire la charge financière pour la commune.

Le bailleur s'engage à revoir le parti d'aménagement sur une partie du programme immobilier et à réouvrir les discussions financières. Les permis de construire en cours d'instruction pourraient donc faire l'objet d'une 3ème version. Ceci sans remettre en cause la construction du pôle médical dont les travaux seront lancés dès cet été par l'équipe soignante.

M. le Maire demande au promoteur de venir nettoyer et débroussailler l'ensemble du lotissement.

La commission de suivi du site du centre de stockage et de valorisation de déchets (Véolia) aura lieu sur site le 09 juillet 2020 en présence du Sous-Préfet.

Madame Lise Magnier, députée de la circonscription, viendra en mairie le 09 juillet pour rencontrer les élus et faire une revue des priorités locales.

**La conseillère municipale,
Catherine de Prémonville**



**Le Maire,
R. BONHOMME**

